

Une mise à disposition est impossible entre deux services d'une même administration

Mutation refusée : quand le juge remet les pendules à l'heure.

Une [décision récente du Tribunal administratif de Bastia](#) apporte un éclairage très utile pour les employeurs publics et les professionnels RH en matière de mobilité des fonctionnaires.

👉 Ce qu'il faut retenir du jugement du 23 janvier 2026

Une surveillante pénitentiaire avait sollicité à la fois une mise à disposition et une mutation vers un autre établissement relevant de la même administration.

✓ Sur la mise à disposition

Le tribunal rappelle un principe clair : la mise à disposition n'est juridiquement possible qu'auprès d'une autre administration ou d'un organisme distinct. Elle est donc impossible entre deux services d'une même administration. Dans ce cas précis, l'administration était en compétence liée pour refuser.

✓ Sur la mutation

C'est ici que [la décision](#) est essentielle pour la pratique RH.

Même en l'absence de l'ancienneté minimale normalement requise, le juge considère que l'administration ne pouvait ignorer la situation personnelle et familiale exceptionnelle de l'agent (handicap, situation familiale, contraintes de santé).

➡ Le refus implicite de mutation est annulé pour erreur manifeste d'appréciation, et le ministère est enjoint d'affecter l'agent sur le poste demandé.

🎯 Message clé pour les employeurs publics

La mobilité ne se résume pas à une lecture mécanique des textes. Les règles statutaires doivent toujours être articulées avec une appréciation concrète des situations individuelles, notamment lorsque des priorités légales ou humaines sont en jeu.

👉 [Une décision à lire attentivement pour sécuriser vos pratiques de gestion des mobilités et éviter un contentieux évitable](#)

💬 Avis ; Ce [jugement](#) protège la rigueur juridique sur la mise à disposition tout en rappelant fermement que, sur la mutation, l'employeur public ne peut se réfugier derrière des règles générales sans examiner sérieusement la situation humaine de l'agent. Un rappel salutaire pour la fonction publique.

[Télécharger Tribunal administratif de Bastia, 1ère Chambre, 23 janvier 2026, 2400101 Papiers Justice Toutes les décisions de justice françaises gratuites310114](#)

Tribunal administratif de Bastia, 1ère Chambre, 23 janvier 2026, 2400101